



# Livret d'accueil

**Stagiaires**

**Et**

**Personnes en situation de handicap**

**Bureaux et halls de pratique  
699, route de Montessuy 01990 Chaneins**

**Terrain de pratique  
Zone ACTIPARC – LD Aux manettes 01990 Chaneins**

**Organisme de formation professionnelle déclaré en préfecture sous le numéro 84 01 02 02101**

**Organisme testeur CACES® certifié par SGS**

**Agréé CNAM pour SST et MAC SST**

**Agréé Ministère de l'environnement, de l'Energie et de la Mer pour AIPR**

### **Formation en inter, pour favoriser les échanges entre pairs**

- Vous confrontez votre expérience avec les autres participants du groupe
- Vous échangez sur vos pratiques, vos ressources et outils
- Vous élargissez votre point de vue sur une même problématique

### **Formation en intra, pour internaliser une formation catalogue**

- Simplicité de mise en place :vous bénéficiez d'un programme clé en main
- Formation dans vos locaux en présentiel
- Constitution d'un groupe de stagiaires adapté à vos enjeux
- Rationalisation des coûts et simplification de la gestion des plannings
- Développement d'une dynamique d'équipe pour approfondir la thématique et faciliter son déploiement dans la durée

### **Formation sur-mesure, pour personnaliser un programme spécifique**

- Co-construction d'un programme de formation à partir des objectifs de développement des compétences au sein de votre structure
- Définition des modalités techniques et pédagogiques de la formation avec nos intervenants
- Constitution d'un groupe de stagiaires adapté à vos enjeux
- Animation en présentiel, dans vos locaux ou au centre de formation ACRONIS

## Nos formations

Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté	
<p><b>Cat.1A</b> : Transpalettes à conducteur (hauteur de levée <math>\leq</math> 1.20m)  <b>Cat.1B</b> : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée <math>&gt;</math> 1.20m)  <b>Cat.2A</b> : Chariots à plateau porteur (capacité de charge <math>\leq</math> 2 tonnes)  <b>Cat.2B</b> : Chariots tracteurs industriels (capacité de traction <math>\leq</math> 6 tonnes)  <b>Cat.4</b> : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale <math>&gt;</math> 6 tonnes)  <b>Cat.6</b> : Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (hauteur de plancher <math>&gt;</math> 1.20m)  <b>Cat.7</b> : Conduite hors-production des chariots de toutes catégories</p>	<p>CACES® R 489 ou Certificat d'aptitude</p>
Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant	
<p><b>Cat.1</b> : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1.20m <math>&lt;</math> hauteur de levée <math>\leq</math> 2.50m)  <b>Cat.2</b> : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée <math>&gt;</math> 2.50m)</p>	<p>CACES® R 485 ou Certificat d'aptitude</p>
Engins de chantier	
<p><b>Cat.A</b> : Engins compacts  <b>Cat.B1</b> : Engins d'extraction à déplacement séquentiel  <b>Cat.C1</b> : Engins de chargement à déplacement alternatif  <b>Cat.C2</b> : Engins de réglage à déplacement alternatif  <b>Cat.C3</b> : Engins de nivellement à déplacement alternatif  <b>Cat.D</b> : Engins de compactage  <b>Cat.E</b> : Engins de transport  <b>Cat.F</b> : Chariots de manutention tout-terrain  <b>Cat.G</b> : Conduite des engins hors production</p>	<p>CACES® R 482 ou Certificat d'aptitude</p>
Grues de chargement	
<p>Grue de chargement montée derrière la cabine avec poste fixe et télécommande  Grue de chargement montée en porte à faux arrière avec poste fixe et télécommande  Grue de chargement montée en position centrale avec poste fixe et télécommande</p>	<p>CACES® R 490 ou Certificat d'aptitude</p>
Plateformes élévatrices de personnes	

<p>Groupe A : Elévation verticale                  Groupe B : Elévation multidirectionnelle                  Type 1 : Translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse)                  Type 3 : Translation peut-être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.  <b>Cat.A</b> : PEMP du groupe A de type 1 ou 3  <b>Cat.B</b> : PEMP du groupe B de type 1 ou 3  <b>Cat.C</b> : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B</p>	CACES® R 489 ou Certificat d'aptitude
<b>Grues mobiles</b>	
<p><b>Cat.B</b> : Grues mobiles à flèche télescopique</p>	CACES® R 483 ou Certificat d'aptitude
<b>Ponts roulants et des portiques</b>	
<p><b>Cat.1</b> : Ponts roulants et portiques à commande au sol  <b>Cat.2</b> : Ponts roulants et portiques à commande en cabine</p>	R484 Certificat d'aptitude
<b>Grues à tour</b>	
<p><b>Cat.1</b> : Grues à tour à montage par éléments, à flèche distributrice  <b>Cat.2</b> : Grues à tour à montage par éléments, à flèche relevable  <b>Cat.3</b> : Grues à tour à montage automatisé</p>	R487 Certificat d'aptitude
<b>Intervention à proximité des réseaux (AIPR)</b>	
<p><b>Niveau opérateur</b> : personne intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant que conducteur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.  <b>Niveau encadrant</b> : Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux)  <b>Niveau concepteur</b> : Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.</p>	
<b>Echafaudages</b>	

Fixe : montage/ démontage/utilisation/vérification journalière et réception Roulant : montage/ démontage/utilisation/vérification journalière et réception	R408 R427
<b>Elingage / Chef de manœuvres</b>	
Sur un engin de levage avec charge suspendue	
<b>Incendie</b>	
Manipulation des extincteurs Equipier de 1 <sup>ère</sup> intervention Equipier de 2 <sup>nd</sup> intervention Evacuation	
<b>Manutention manuelle</b>	
Geste et posture Sécurité des nouveaux embauchés	
<b>Sauveteur secouriste du travail</b>	
Initial Maintien actualisation des compétences	
<b>TRAVAIL EN HAUTEUR</b>	
Travail sur corde Dispositif anti-chutes Port du harnais	
<b>HABILITATION ELECTRIQUE</b>	
Personnel non électricien Personnel électricien	

# Lieux d'accueil et Plans d'accès

## Formations en inter-entreprises

### Nos 2 sites

Aire pratique extérieure : Zone actiparc, 01990 Chaneins

Bureaux et aire pratique intérieure :  
699 route de montessuy, 01990 Chaneins

1 kilomètre



**Formations logistique, Sauveteurs secouristes du travail, Habilitations électrique, AIPR, Manutentions manuelles**

Coordonnées GPS : Latitude 46.101224 (N 46° 6' 4.407 ") Longitude 4.856424 (E 4° 51' 23.125")

Adresse : **ACRONIS, 699 route de montessuy, 01990 Chaneins**



**Formations TP, Grues, PEMP, ....**

Coordonnées GPS : latitude N 46°05'53" Longitude E 4°50'48"

Adresse : **ACRONIS, zone Actiparc sud ouest, lieu-dit les manettes, 01990 Chaneins**



## **Formations en intra-entreprise**

**En présentiel au sein de l'établissement demandeur après validation du conseiller ou de l'intervenant.**

**Une attention particulière est portée sur le respect des contraintes pédagogiques, techniques et réglementaires pour un déroulement optimal de la formation et des évaluations.**

## **La vie au centre**

### **Horaires**

**Le centre de formation vous accueille**

**du Lundi au Vendredi**

**De 8h30 à 12h00**

**De 13h30 à 17h00**

Les horaires peuvent être modulable à la demande, et sur accord des responsables d'ACRONIS et des responsables des entreprises. Les stagiaires doivent se conformer aux horaires définis. Sauf circonstances exceptionnelles et sur accord, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation ou de test.

## **Coordonnées**

**Accueil Mme BILLAUD Coralyn : 09.52.57.85.84**

**Responsable centre Mme MAZZOTTI Corentine : 06.25.12.91.22**



## **Restauration**

**Les pauses repas sont prévues de 12h à 13h.**

**Ces horaires peuvent être aménagés sur demande et accord.**

**Un frigo et un four à micro-ondes sont mis à disposition. Il est possible de s'installer sur place pour manger.**

**Restaurants, boulangeries, supermarchés, fast-food se trouvent à proximité du centre.**

**Possibilité de réserver un plateau-repas en même temps que l'inscription. (Engendre un coût supplémentaire)**

## **Hébergement**

**Des hôtels, des gîtes, des chambres d'hôtes se trouvent à proximité du centre.**

**L'hébergement est à la charge du stagiaire.**

## **Absence, retard ou départ anticipés**

**En cas d'absence, retard ou départ anticipé, les stagiaires sont tenus d'avertir l'intervenant, le conseiller formation d'Acronis, d'avoir l'accord de son entreprise et de s'en justifier.**

**Tout évènement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanction disciplinaire (cf. règlement intérieur).**

## Tenue

**Une tenue vestimentaire correcte est exigée.**

**Le port des EPI est obligatoire dès lors qu'ils sont imposés par l'employeur et le centre de formation**

**Utilisation du matériel**

**L'usage du matériel est réservé aux actions de formation. Le matériel confié aux stagiaires doit être utilisé dans le respect des règles de l'art, maintenus propre et en bonne état. Toute anomalie décelée doit être signalée à un représentant d'ACRONIS**

## Comportement

**Il est demandé à toutes les personnes présentes sur le site de respecter les règles de savoir-vivre en collectivité et dans tous les cas de respecter les consignes données par les représentants d'ACRONIS.**

## Boissons alcoolisées et substances psychoactives

**Il est strictement et rigoureusement interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des substances psychoactives au sein du centre de formation. Il est interdit de pénétrer ou de séjourner dans le centre de formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de substances psychoactives.**

## Interdiction de fumer et de vapoter

**Il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte de l'organisme de formation.**

**Une zone fumeur est définie au centre et sur le terrain et ce, pendant les pauses uniquement.**

## Personnes en situation de handicap

**Notre centre et nos partenaires = une ambition : rendre les formations de « droit commun » accessibles aux personnes en situation de handicap**



**Accueil au 699, route de Montessuy 01990 Chaneins**

Coordonnées GPS : Latitude 46.101224 (N 46° 6' 4.407 ") Longitude 4.856424 (E 4° 51' 23.125")

**Prendre contact avec l'accueil ou votre conseiller formation pour organiser la prise en charge si nécessaire.**

**Possibilité de mettre en œuvre :**

- **Un accueil à temps partiel ou discontinu**
- **Une durée adaptée de formation**
- **Des modalités adaptées de validation de la formation professionnelle**

## Fiche informative de synthèse (FALC)



**1 Stationnement réservé**

**Accès**



**Salle théorique**

**Personnel administratif sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap**



## Sécurité et circulation dans le centre, le hall, le terrain de pratique

**Il est strictement interdit d'accéder aux bâtiments, et quelque lieu que ce soit, autres que ceux prévus pour la formation sans être accompagné par une personne de ACRONIS.**

**Respectez la signalisation, le balisage et les consignes de sécurité**



E0011



E0020



E0057



E0032



E0033



E0037



E0028



E0025



E0039





## Plan de prévention terrain de pratique

### engins de TP et de levage

#### Actiparc « aux manettes » 01990 Chaneins



#### Centre de formation ACRONIS

Représenté par : Rodolphe VILLALBA / Corentine MAZZOTTI

Coordonnées : 699, route de Montessuy 01990 Chaneins

Téléphone : 09-52-57-85-84

#### Entreprise extérieure :

Entreprises en formation, Loueurs, Organismes de formation

#### Localisation de l'intervention :

Zone d'activités ACTIPARC SUD OUEST

Lieu dit « Aux manettes » 01990 Chaneins

#### Description sommaire de la nature de l'intervention :

Personnel en formation

Loueurs de matériel (chargement/déchargement)

**Date du plan de prévention :** 27/10/2020

**Horaire d'intervention :** 8h00-17h00 sauf dérogation

**En cas d'accident ou d'incendie,  
prévenir le formateur/testeur**

Pompiers : 18

N° européen : 112

Police : 17

SAMU : 15

Centre anti poison :

04.72.11.69.11

Risques identifiés	Mesures de prévention définies
Heurt de piétons	Respecter les zones de sécurité piétons Balisage des zones de pratique Respect des places de parking Port des gilets haute visibilité Parking en marche arrière
Renversement engins	Respect des consignes de sécurité
Collision entre engins	Respect des distances de sécurité
Chute de plain-pied	Vigilance lors des déplacements à pied
Chute lors de l'accès aux postes de conduites	Règles des 3 points d'appui
Chute de hauteur	Utilisation des PEMP Port du harnais, longe et casque
Heurt de tête, coincement des mains et pieds...	Port des EPI selon le risque
TMS et atteintes traumatiques	Port des charges à deux selon capacité physique Port de la ceinture de sécurité Adapter la vitesse
Risque incendie	Zone fumeur et pendant les pauses One équipée d'extincteurs
Risque bruit	Port des bouchons anti-bruit

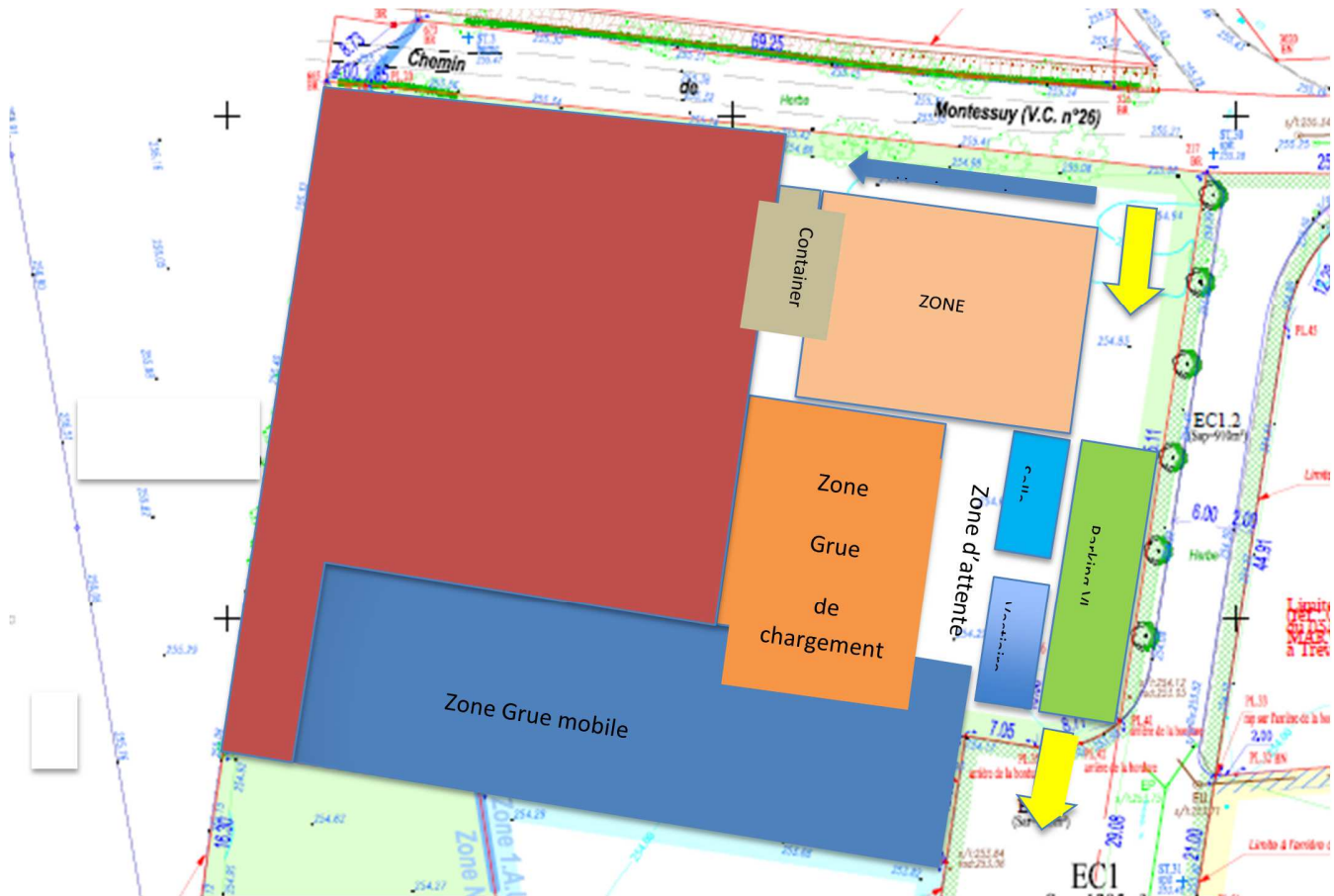
**PROTECTIONS A PRENDRE (selon le thème de la formation)**

Chaussures de sécurité	Protection auditive	Lunettes de sécurité
Gants de manutention	Casque de chantier	Vêtement de sécurité
Gilet haute visibilité	Casque avec jugulaire	Harnais de sécurité + longe
Harnais de travail en hauteur	Antichute	Bottes de sécurité

Règles générales de sécurité  
 Organisation des secours  
 Plan de circulation  
 Port obligatoire des EPI

**Les zones de formation/Test doivent être balisées et interdites à la coactivité.**

**En cas d'accident prévenir le formateur et/ou le testeur ainsi qu'un responsable Acronis**



Fait à Chaneins, le 27/10/2020

Rodolphe VILLALBA

Président

## **Règlement intérieur**

**Le règlement intérieur s'applique aux stagiaires de la formation professionnelle qui doivent s'y conformer sans restriction, ni réserves.**

**Il est consultable sur simple demande au service administratif**

## **En cas d'urgence**

**Veillez respecter les consignes affichées dans les locaux et les instructions données par l'intervenant.**

## **En cas d'accident**

**Prévenir l'intervenant, l'accueil, appel au SAMU 15 ou 112 depuis votre portable**

## **En cas d'incendie**

**Il est interdit du fumer à d'autres emplacements que ceux prévus à cet effet.**

**Garder votre calme**

**Suivre les instructions de l'intervenant, du personnel d'ACRONIS.**

**Fermer les portes et les fenêtres**

**Evacuer jusqu'au point de rassemblement**

**Attendre les consignes de votre intervenant ou des sapeurs-pompiers**



### **1/ Présentation de l'organisme**

- Historique de l'organisme formateur et testeur
- Missions et valeurs
- Organigramme

### **2/ Vie pratique du stagiaire**

- horaire
- restauration
- Hébergement
- Personne en situation de handicap

### **3/ infos complémentaires**

- Démarche pédagogique : les modalités
- Démarches pédagogiques : les méthodes

### **4/ Consignes et règlement intérieur**

- En cas d'incendie
- En cas d'accident
- Règlement intérieur